



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2025 à 20 h 30

OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 janvier 2025 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 22 janvier 2025, se sont réunis sous la présidence de Arnauld MARTIN, Maire, en Salle du Conseil Municipal – Mairie de Saint Denis de l'Hotel.

Étaient présents :

MARTIN Arnauld (Maire), ROUMEGAS-PORCHE Anne (1^e Adjointe), BEHANZIN Franck (2^e Adjoint), ROBLIN Appoline (3^e Adjointe), VIEILLEDENT Jean-Philippe (4^e Adjoint), JOULIN Carole (conseillère déléguée), VINCENT Christelle (conseillère déléguée), DESCHAMPS Séverine (conseillère déléguée), BRUANDET Bernadette, DERY Christian, CARO Frédérique, GADOIS Jérémy, LE METAYER Pascal, PITON Fabrice, CANNONE Félicita, François DURIN

Absents ayant donné pouvoir :

MOREL Marylène (5^e adjointe) a donné son pouvoir à Séverine DESCHAMPS
BOUCHER Anne a donné son pouvoir à BRUANDET Bernadette
GAINARD Grégory a donné son pouvoir à VIEILLEDENT Jean-Philippe
MICHENET Sébastien a donné son pouvoir à PITON Fabrice
NISOL-BERNOIS Bruno a donné son pouvoir à François DURIN

Absent : RAGU Patrick,

Secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : CARO Frédérique

INFORMATIONS AU CONSEIL

A. Le mot du Maire – Informations communales diverses

Monsieur le Maire renouvelle ses vœux de bonne année à l'ensemble des membres du Conseil et les remercie de leur présence en nombre aux vœux. Il souligne que cette présence d'élus aux vœux est exceptionnelle et que dans les autres communes les élus siégeant étaient présents en moindre nombre.

C'est un gage d'implication dans la vie politique locale. Il salue le travail des services techniques pour la décoration de la salle, des services de Christel Bonnamy pour la prestation de qualité du restaurant scolaire qui a ainsi régala l'ensemble des convives, ainsi que l'implication de Marylène dans l'organisation de cet événement.

Il présente ses meilleurs vœux de réussite pour cette fin de mandat. Il invite les élus à rester concentrés sur les projets.

Monsieur le Maire informe que les tractations se poursuivent en vue de procéder au remplacement de Monsieur Slimani, infructueuses jusqu'alors.

Monsieur le Maire fait également le point sur les évolutions du personnel municipal. Il informe que l'ensemble des agents ont reçu une gourde isotherme floquée de la ville de Saint Denis de l'hôtel.

Concernant la vie municipale :

- le chantier du périscolaire est en cours avec les travaux de couverture prévus au mois de février, permettant que le bâtiment soit ainsi hors d'eau très prochainement.
- Concernant le quartier des Beaugines et de la Solaie, les travaux sont achevés et une inauguration sera programmée très prochainement. Ce projet co-construit avec les habitants est une belle réussite. Le prochain quartier concerné sera celui de Saint fiacre.
- Concernant Axereal, le bâtiment est désormais complètement démoli et les fosses partiellement comblées.
- Le chantier du lotissement du Chapeau Rouge débutera prochainement pour se finir à la fin du mois de mars.
- Le nouveau Pont sera inauguré le 12 mai prochain pour une ouverture à la circulation le 16 mai prochain.
- Les travaux de la ferme photovoltaïque débuteront le 17 février prochain
- Pour le futur lycée les élus locaux ont une inquiétude sur la carte scolaire et une bataille sera à engager afin de s'assurer que les élèves Dionysiens y auront une place parmi les 735 disponibles en filière générale.

B. Le Mot de l'Opposition municipale

L'opposition présente en retour ses vœux.

PROJETS DE DELIBERATIONS

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 Création de poste au tableau des effectifs

Délibération n° 001-2025

Rapporteur : Arnauld MARTIN, Maire

Vu le Code Général de La Fonction Publique,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'un animateur principal de 1^{ère} classe va être recruté par voie de mutation, pour faire face au départ d'un directeur de la Vie Locale,

Considérant qu'un technicien principal de 1^{ère} classe va être recruté prochainement, pour faire face au poste vacant de technicien informatique,

Nbre de postes	Poste soumis à la création au 01/02/2025
Catégorie B	
Cadre d'emplois des Animateurs territoriaux	
1	Animateur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux	
1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet

L'avis du comité social territorial n'étant pas requis, il sera informé de ce mouvement de personnel.
La collectivité peut par conséquent procéder au vote de la présente délibération.

Après avoir entendu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :

AUTORISE le Maire à créer les deux postes précités

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence au 1^{er} février 2025,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune,

1.2 Convention de mise à disposition du conseiller de Prévention de la Communauté de Communes des Loges

Délibération n° 002-2025

Rapporteur : Arnauld MARTIN

Par délibération du 17 novembre 2022, la commune de St Denis de l'Hôtel a adopté la convention de mutualisation de la fonction de conseiller de prévention. La personne recrutée est mise à disposition des communes adhérentes.

La convention prévoit la mise à disposition sur une durée de 3 ans, renouvelable par période de 3 ans.

Le temps affecté est proportionnel au nombre d'agents. Ce temps sera effectué principalement dans les locaux de la structure sauf organisation vue conjointement.

Pour rappel, les missions sont les suivantes : assister et conseiller l'autorité territoriale ou son représentant dans la démarche d'évaluation des risques dans la mise en place d'une politique de prévention ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Le cout de la mise en disposition est calculé sur la base des couts prévisionnels attachées à la fonction de conseiller de prévention

Le cout pour l'année N+1 est communiqué chaque année aux communes entre le 1 er novembre et le 31 décembre N afin d'être pris en compte lors de la préparation budgétaire.

Aussi, pour information, le cout pour l'année 2024-2025 est de 69,97€ par agent, soit pour la commune de St Denis de l'hôtel (72 agents), 5 037,84€.

Vu la délibération 0127-2022 du 17 novembre 2022 portant sur la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention de la CCL,

Vu la délibération 2024-150 du 16 décembre 2024 de la CCL,

Après avoir entendu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :

APPROUVE le principe de la mutualisation et les termes de la convention,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition,

DONNE tout pouvoir au Maire afin de permettre sa mise en œuvre,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune,

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Délibération avenant AXEREAL

Rapporteur : Arnauld MARTIN

Délibération n° 003-2025

La commune a initié le projet de démolition de l'ancienne friche industrielle sur le site d'AXEREAL.

Le marché a été notifié en juin dernier et les travaux

Malgré les diagnostics amiante conduits il a été découvert dans les fonctions du sous-sol des canalisations amiantées.

Des travaux supplémentaires sont donc nécessaires et doivent faire l'objet d'un avenant.

Vu le code des marchés public et son article L 2194 - 1

Vu la délibération n° 24 -2020 limitant le seuil de la délégation du Maire au Conseil pour la passation de marché et d'avenant,

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux engagés dans le cadre de la procédure adaptée,

Entreprise	ENTREPRISE	MONTANT DE L'AVENANT HT
GUINTOLI	LOT UNIQUE	178 440 €
BTPI	MAITRE D'OEUVRE	3490 €

Monsieur DURIN s'interroge sur la connaissance qu'avait l'entreprise exploitante de cette présence importante d'amiante. Il est indiqué que lors des diagnostics initiaux et des carottages réalisés, rien ne laissait présager cette présence d'amiante. Monsieur VIEILLEDENT précise que la DREAL a procédé cette semaine à l'inspection avec une validation.

Après avoir entendu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants des marchés précités et tout document s'y afférant.

2.2 Délibération relative à la signature des marchés de travaux pour le projet de reamenagement du centre ville

Rapporteur : Jean-Philippe VIEILLEDENT

Délibération n° 004-2025

La commune a lancé la publication d'un marché de travaux à procédure adaptée afin de réaliser les travaux du Centre ville. Cette consultation a été publiée le 2 décembre 2024 pour une remise des offres le 8 janvier 2025.

21 plis ont été reçus. Sur chaque lot, les 3 meilleurs candidats de chaque lot ont été admis en négociation et un classement final a été établi, et les entreprises suivantes sont retenues :

LOTS	TITULAIRES	MONTANT H.T.
1	EUROVIA	1 273 000.00
2	JALICON	150 000.00
3	BESNARD	138 000.00
4	BRAUN	83 500.00
5	ISI ELEC	27 000.00
6	BOURDIN PAYSAGE	142 576.31
TOTAL DES LOTS		1 814 576.31

Il est rappelé que l'ensemble des administrés, associations, et commerçants ont été associés et le projet a été amendé dans la mesure du possible pour prendre en compte les observations. Le projet final a été présenté en réunion publique en septembre dernier. D'autres points sont abordés au sujet d'éventuelle perte d'exploitation et de durée du chantier.

Après avoir entendu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants des marchés précités et tout document s'y afférant.

2.3 CONVENTION remise d'une canalisation de gaz combustible abandonnée au profit du Département du Loiret

Rapporteur : Arnauld MARTIN

Dans le cadre de la déviation RD921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel, le Département prévoit la création d'un contournement de la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel. La future route empruntera la RD411 dit boulevards des Chenats vers l'ouest avant de continuer sur une voie nouvelle. La section entre la RD411 et la route de Saint-Denis-de-l'Hôtel ne sera alors plus utilisée par les automobilistes et pourra être rendue à l'agriculture. Un réseau de gaz abandonné est présent sous cette section de chaussée au carrefour giratoire. Ainsi, lors des travaux routiers, le Département retirera cette canalisation afin de libérer ce secteur de toutes contraintes.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de transfert au Département de la canalisation de gaz naturel abandonnée ainsi que ses accessoires, concédée par GRDF à la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Le département s'engage à prendre les canalisations et ses accessoires en l'état.

Après avoir entendu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que l'acte notarié de régularisation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Carole JOULIN indique que le parcours pédagogique sera prochainement inscrit au guide de l'office du tourisme.

Appoline ROBLIN rappelle que la collecte des bébés du cœur se tiendra les 7-8-9 février prochain et qu'il manque encore du monde pour la journée du samedi.

Christelle VINCENT indique que les bacs jaunes vont être distribués à partir du mois de juin. Les containers d'apport volontaire vont être modifiés mais maintenus.

François DURIN sollicite des explications concernant le dépôt sauvage à Chenailles, Monsieur le Maire lui indique les circonstances de cet incident et les suites données au dossier.

Madame ROUMEGAS apporte réponse à la question posée sur le nombre d'administrés trimestrialisés pour la facturation de l'eau potable et de l'assainissement. Fin 2024, 218 personnes étaient recensées, début 2025 le chiffre a été porté à 270.

Les prochains conseils se tiendront :

Le jeudi 27 février 2025

Le jeudi 13 mars 2025 (commission générale en vue des présentations budgétaires)

Le jeudi 20 mars 2025

Fin de séance à 22 h 00

Arnauld MARTIN
Président de séance

Frédérique CARO
Secrétaire de séance